

16. L'espace maritime et la protection de la biodiversité

La situation actuelle

L'océan et ses ressources sont de plus en plus reconnus comme indispensables pour répondre aux nombreux défis auxquels la planète devra faire face dans les décennies à venir : nourriture, climat, emplois, énergie, matières premières et croissance économique pour 9 à 10 milliards d'êtres humains (OECD, 2016).

La biodiversité marine, extrêmement riche et variée, elle, est d'ores et déjà menacée par de nombreux impacts d'origine anthropique. La surexploitation des ressources halieutiques (diminution des stocks d'espèces pêchées associée aux prises accidentelles et à la dégradation des réseaux trophiques), ainsi que la perte d'habitats et la pollution, constituent les principales pressions (Costello et al., 2010). Entre 2008 et 2013, 66 % des océans et 77 % des eaux sous juridiction nationale montrent un impact accru de l'homme (Halpern et al., 2015) et seulement 13,2 % des océans, principalement situés en haute mer, sont exempts d'impact anthropique (Jones et al., 2018).

L'enjeu est d'autant plus considérable que l'économie maritime montre d'importantes perspectives. Représentant environ 2,5 % de la valeur ajoutée brute mondiale en 2010¹⁴⁶, sa valeur pourrait plus que doubler en 2030 avec la croissance d'activités établies (transports, industrie navale et nautique, pêche et produits de la Mer, ressources énergétiques, tourisme et câbles sous-marins) ou émergentes (énergies renouvelables, ressources minérales, biotechnologies, aquaculture).

La France a dans ce domaine une responsabilité particulière car elle dispose d'un large éventail d'écosystèmes marins. Avec plus de 11 millions de km² de Zones Economiques Exclusives¹⁴⁷ (ZEE), notre pays possède le deuxième domaine maritime le plus étendu au monde, derrière celui des États-Unis et devant ceux de l'Australie et de la Russie. 97 % de cet espace maritime appartient aux Territoires d'Outre-Mer, notamment à la Polynésie, aux Terres australes et antarctiques et à la Nouvelle-Calédonie.

Depuis les années 2000, les pouvoirs publics et les acteurs économiques français semblent avoir pris pleinement conscience du rôle central des océans dans les enjeux stratégiques, économiques et environnementaux du XXI^e siècle. En 2012, un rapport d'information du Sénat intitulé « Maritimisation : la France face à la nouvelle géopolitique des océans » vante les « capacités commerciales, militaires, industrielles de premier plan » du pays.

Les mesures prises lors du dernier quinquennat

Lors du quinquennat actuel, l'importance de la mer a été régulièrement soulignée. Au sommet du G7 à Biarritz en août 2019, la France demande que le transport maritime s'engage à réduire la vitesse des porte-conteneurs pour diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre. Aux Assises de l'économie de la Mer à Montpellier en 2019, le chef de l'Etat souligne que : « Le XXI^e siècle sera maritime. ». En juillet 2020 est créé le ministère de la Mer dont le champ d'action recouvre la mer dans toutes ses composantes (les services maritimes, l'action de l'Etat en mer, les territoires maritimes et littoraux, la

¹⁴⁶ Source : OCDE.

¹⁴⁷ La Zone Economique Exclusive (ZEE) s'étend au-delà des eaux territoriales jusqu'à 200 milles des côtes. Les activités se pratiquant dans la ZEE sont gérées par l'Etat qui exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. Un pays a le droit de revendiquer l'extension de sa zone économique exclusive au-delà des 200 milles, et ce jusqu'à une limite de 350 milles, en faisant entrer en ligne de compte les limites de son plateau continental qui s'étend sous les eaux.

culture et la découverte, les métiers, le milieu marin, les ports, le transport maritime, les industries et les produits de la mer).

Fin 2017, le Gouvernement a engagé la mise en œuvre de la Stratégie Nationale française pour la Mer et le Littoral initiée à l'occasion du Grenelle de la mer de 2009, stratégie encadrant la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral à l'échelle des façades maritimes. Publiée en janvier 2021, la nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées ambitionne de protéger, dès 2022, 30 % du territoire national et des espaces maritimes sous juridiction (les Aires Marines Protégées recouvrent à l'heure actuelle 24 % des eaux françaises), dont un tiers sous protection forte (seul 1,7 % de notre surface maritime serait hautement protégé actuellement).

La pollution des mers provient à plus de 80 % de la terre via les fleuves, par ruissellement et par le déversement à partir des zones côtières. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020 introduisant l'interdiction des produits en plastique à usage unique devrait donc avoir un impact positif sur l'état écologique des océans. En revanche, un autre sujet illustrant l'interdépendance terre-mer, celui des algues vertes en Bretagne, a depuis 2010 peu avancé.

Sur le plan énergétique¹⁴⁸, la France s'est engagée à produire 40 % d'électricité d'origine renouvelable d'ici 2030 afin d'atteindre ses objectifs en matière de transition écologique. Mais, de procédures administratives en recours, seul le parc éolien de Saint-Nazaire, devrait être terminé fin 2022¹⁴⁹. La construction a démarré aussi pour Fécamp, Courseulles-sur-Mer et Saint-Brieuc. Parmi les sept projets de parcs éoliens posés en mer attribués depuis 2012, six seront mis en service entre 2022 et 2024. Quatre autres fermes pilotes d'éoliennes flottantes dont trois en Méditerranée ont été attribuées.

Concernant le sujet de la haute mer, une feuille de route pour les dix prochaines années a été envoyée aux ministres concernés en mai 2021 relative à la stratégie nationale d'exploration et d'exploitation des ressources minérales dans les grands fonds marins. Des financements existent sur ces sujets dans le récent plan d'investissement France 2030, sans que soit précisé nettement s'il s'agit uniquement de recherche ou également de perspectives d'exploitation. Comme près d'une vingtaine d'Etat, la France détient actuellement deux permis d'exploration délivrés par l'Autorité internationale des fonds marins, un sur la dorsale médio-Atlantique et un autre entre les failles de Clarion et de Clipperton, dans le Pacifique.

Un premier sommet mondial de l'océan a eu lieu à Brest du 9 au 11 février 2022. Scientifiques, acteurs économiques et représentants des Nations Unies ont participé au « One Ocean Summit » afin de tenter de faire aboutir les négociations sur la protection de la « haute mer », espace insusceptible d'appropriation, librement utilisée par tous les États et affecté à des fins pacifiques. Les résultats de ce premier sommet sont assez décevants : la surpêche et l'exploration/exploitation minière sous-marine n'ont été que très peu abordées ; et sur le plastique, aucune décision forte ou contraignante n'est à relever tout comme sur la réduction du transport maritime. Une trentaine d'États supplémentaires soutiennent certes les objectifs de 30 % d'aires marines protégées dans l'océan, mais les alertes demeurent sur la privatisation de ces espaces.

¹⁴⁸ L'éolien offshore en France, un rattrapage indispensable - La Fabrique Ecologique (lafabriqueecologique.fr).

¹⁴⁹ https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/09/23/au-large-de-saint-nazaire-le-premier-parc-eolien-sort-de-mer_6095761_3244.html

L'état du débat politique et médiatique

Le débat politique et médiatique porte très peu pour le moment sur les enjeux écologiques marins. Les seuls sujets abordés en lien avec la mer sont la question des zones de pêche à la suite du Brexit et celle des éoliennes en mer. D'autres sujets font parfois l'objet de formulations ambiguës ou absentes qui manifestent là aussi des désaccords potentiels, par exemple sur l'utilisation des grands fonds marins, la promotion d'une pêche durable ou encore le transport maritime de marchandises.

Bien que reconnaissant l'urgence écologique et climatique, les approches promues ne s'appuient guère sur un changement de paradigme mais misent plutôt sur les bienfaits de la « croissance bleue ». Les orientations proposées vont majoritairement dans le sens de l'écomodernisme, laissant penser que les humains peuvent préserver la nature par la seule utilisation de la technologie dont le nucléaire afin de découpler la croissance économique et les impacts anthropiques sur l'environnement.

Les enjeux pour l'avenir

Les spécificités de l'espace maritime ainsi que les enjeux prégnants liés à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique permettraient-ils de renouveler notre vision de la gouvernance des océans ? A l'heure où l'on planifie l'espace maritime et les futurs possibles, il est indispensable que se dégagent des propositions qui tirent les leçons d'un développement à terre amplement critiqué depuis les années 80.

Quelques questions précises et prioritaires destinées aux candidats

- 1) La France, qui dispose d'une biodiversité maritime exceptionnelle, mène, en particulier dans le plan d'investissement « France 2030 », une politique de recherche et de développement pour les grands fonds marins. Etes-vous prêt à prévoir un moratoire, par exemple dans une loi, interdisant toute action de développement dans les fonds marins qui nuirait de manière significative à la biodiversité ?
- 2) Sur l'éolien en mer, souhaitez-vous son développement ? Si oui, quelles sont vos propositions pour que les impacts possibles sur la biodiversité soient mieux identifiés, connus et discutés entre les différentes parties prenantes ?
- 3) La biodiversité de l'outre-mer français est exceptionnelle. Êtes-vous prêt à établir une stratégie explicite de protection dans ces régions, avec la mise en place de nouvelles aires marines protégées et le renforcement des moyens ?